

Risques

■ Retrait - Gonflement des argiles (tout le territoire concerné sauf zones en marron ; PM1r)

Infrastructures

□ Protection aéronautique (T7) ; concerne toute la commune

■ Voie ferrée (T1)

▨ Périimètre de captage d'eau potable (AS1)

Réseaux

■ Canalisation et distribution de gaz (I1 et I3)

■ Réseau d'électricité (I4)

Patrimoine historique

■ Monuments historiques (AC1)

▨ Périimètre de protection des monuments historiques (AC1)

▨ Protection des sites et monuments naturels (AC2)

▨ Site patrimonial remarquable (ancienne ZPPAUP; AC4)

Servitudes d'utilité publique - Communes de la Lomagne Gersoise -

1:40 000

